



---

**AVIS PUBLIC de consultation aux personnes désirant se faire entendre sur les projets de règlements numéro 328-4-2024 intitulé « Règlement 328-4-2024 modifiant le règlement de zonage 328-2007 afin d'ajouter l'usage « activité de récréation extensive » aux usages autorisés dans la zone MIX-1.»**

---

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 5 novembre 2024, le conseil de la municipalité de Maricourt a adopté par résolution le projet de règlement numéro 328-4-2024 intitulé « Règlement 328-4-2024 modifiant le règlement de zonage 328-2007 afin d'ajouter l'usage « activité de récréation extensive » aux usages autorisés dans la zone MIX-1. »

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une consultation publique le 3 décembre 2024 à 19h30, au bureau municipal

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur lesdits projets de règlements.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire (article 2).

Une copie des projets de règlements est disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Maricourt ce 6 novembre 2024

---

Francis Larivière, Directeur Général

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Francis Larivière, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 6 novembre 2024 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

---

Francis Larivière, Directeur Général